

OC'TÉHA  
À Rodez :  
Carrefour de l'Agriculture  
12026 Rodez Cédex 9  
Tel: 05 65 73 65 76  
À Mende :  
10 Bd. Lucien Arnault  
48000 Mende  
Tél: 04 66 31 13 33

# P.L.U

## PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE CALBERTE



### ELABORATION DE LA REVISION

Arrêté le :

**5 juillet 2018**

Approuvé le:

**24 septembre 2019**

Exécutoire le:

### Modifications - Révisions - Mises à jour

---

---

---

---

### VISA

Date : 30 septembre 2019



Le Président,  
Alain LOUCHE

## Ordures ménagères

# 6.4



**Plan Local D'Urbanisme  
Commune de Saint-Germain de Calberte  
Annexes Sanitaires – Ordures Ménagères**

Le département de la Lozère est couvert par un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Adopté en 1995, il a été révisé une première fois en 2000. En 2011, son périmètre a été défini à nouveau en fonction de la nature des déchets (uniquement les déchets non-dangereux sont concernés par ce plan) et a permis d'intégrer une Communauté de Communes de Haute-Loire compte tenu de l'organisation déjà en place. Il s'intitule donc désormais le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Lozère. Ce plan est actuellement en cours de révision. La loi NOTRe (août 2015) a transféré son élaboration à la Région.

Il correspond à un document cadre fixant les objectifs de prévention ou de réduction des déchets, les objectifs de valorisation (recyclage des emballages ménagers et des déchets ménagers et assimilés), ainsi que les objectifs de réduction des quantités de déchets à stocker (déchets ultimes). Il décrit les actions et les équipements nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs.

Ce plan prévoit que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE) assure le transport des déchets (une fois collectés).

Les missions du SDEE sont les suivantes :

- Gestion de l'ensemble des transits,
- Transport des déchets des centres de transit à l'usine de stabilisation,
- Gestion du centre d'enfouissement technique,
- Gestion de l'usine de stabilisation.

A l'échelle de Saint-Germain-de-Calberte, la collecte et l'élimination des déchets sont des compétences communautaires. Ainsi, en 2016, 535,83 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées au sein de l'intercommunalité (contre 606,73 tonnes en 2015). Il semble donc que le Programme Local de Prévention des Déchets (PLDP) du Sud Lozère (2011-2016) ait porté ses fruits, notamment en termes de réduction des quantités de déchets produites. A l'échelle de Saint-Germain de Calberte, 70 conteneurs destinés au ramassage des ordures ménagères sont répartis sur le territoire communal. A cela s'ajoutent 5 points de collecte pour le recyclage (papier, carton, verre). De façon générale, le système de ramassage et de tri sélectif est plutôt performant.

Pour les déchets les plus importants, les habitants disposent de plus déchetteries sur le territoire intercommunal dont :

- La déchetterie l'Estournal au Pont de Montvert Sud-Lozère, ouverte le mercredi et le samedi.
- La déchetterie intercommunale Route Nationale à Saint-Privat-de-Vallongue, ouverte le mercredi, le vendredi et le samedi.